



Val d'Adour Environnement
SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE VIC BIGORRE

N° dossier : VIC/DIAV/GUIj/07/1813
 Adresse de l'immeuble : RTE DE RABASTENS
 Commune : VIC BIGORRE
 Section et n° parcelle(s) : ZK 14
 Date de réalisation de l'assainissement : NC

Propriétaire de l'immeuble:
 Nom du propriétaire : GUILLAUME
 Prénom : JEAN PIERRE
 Adresse : RTE DE RABASTENS
 Commune : VIC EN BIGORRE

Visite le : 07/03/17 à 15h00

Présent(s) : M. GUILLAUME

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :

Superficie de la parcelle :	20 000 m ²
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Terre végétale
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	NON
Proximité d'un puits destiné à la consommation :	OUI

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :

Descriptif	Type	Nb habitants permanents	Nb habitants saisonniers	Nb Chambres	Nb Salles de bains	Nb WC	Nb Cuisines
Habitation 1	En vente			2	2	3	1

COLLECTE DES EAUX USEES :

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : OUI
 Destination des eaux pluviales : Infiltration sur la parcelle

PRETRAITEMENT :

Equipement(s) existant(s)	Accès	Volume (L)	Eaux Ménagères	Eaux Vannes	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur Agréé
Fosse Toutes Eaux	OUI	NC	OUI	OUI	NON	Cassette	2013	NON
Bac à graisses	OUI	NC	OUI	NON	NON	/	2013	NON

FILIERE DE TRAITEMENT :



Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	A 5 m Habitation	A 3 m des arbres	A 3 m limites propriété	A 35 m eau potable	Regard de répartition	Regard de bouclage
Aucun								

REJET DES EFFLUENTS :

Type de rejet dans le milieu :	Effluents prétraités
Milieu récepteur :	Sous-sol
Rejet d'eaux usées sur la voie publique :	NON

EVALUATION DU DISPOSITIF :			
<i>Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur : http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_controle_des_ANC.pdf</i>			
	OUI	NON	Travaux à réaliser dans un délai de 4 ans (1 an dans le cadre d'une transaction immobilière)
Zone à enjeux environnementaux		X	
Zone à enjeux sanitaires		X	
Absence d'installation		X	
Installation non-conforme : - Installation présentant des dangers pour les personnes - Installation présentant des défauts de structure ou de fermeture - Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement - Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs	X	X X X	Mise en place d'un système de traitement conforme avec la réglementation en vigueur (arrêtés modifiés du 7/09/2009 fixant les prescriptions techniques).
Installation présentant un défaut d'entretien, une usure ou un problème de fonctionnement	X		- Mise en place d'une ventilation primaire et secondaire - Bac à graisses à vidanger - Nettoyer les dépôts dans les regards collecteur - Préfiltre à entretenir
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.</i>			

COMMENTAIRES:
<p>Le béton du regard de la fosse toutes eaux est attaqué (précipité blanchâtre). L'origine de ce phénomène de corrosion est la production d'hydrogène sulfuré (H₂S) issu de la décomposition des boues. Ce phénomène s'aggrave quand l'ensemble des eaux vannes et ménagères sont mélangés dans le même dispositif. Cela prouve que la ventilation de la fosse n'est pas efficace, elle ne permet pas une évacuation suffisante de ces gaz. Il faut brancher la ventilation en sortie de fosse, diamètre 100 mm, et remonter le tuyau au-dessus du toit, équipée d'un extracteur éolien. Un entretien régulier s'impose pour garantir la pérennité du dispositif d'assainissement.</p> <p>De plus, il a été constaté un captage d'eau destinée à la consommation à moins de 35m des points de rejet.</p> <p>Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.</p> <p style="text-align: center;"><i>Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 8 ans</i></p>

<p>Fait à Vic-Bigorre, le 09/03/2017 Le technicien, Yann BERTRAND</p> 	<p style="text-align: right;">Le Président de l'Etablissement Public, Robert MEDIAMOLE</p> 
---	--